

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2017_3_6

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Modification de statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière

L' an deux mille dix sept , le mardi 11 avril à 19 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 03 Avril 2017

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BERTHEBAUD Anne

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière approuvé par le Conseil Syndical lors de sa séance du 09 février 2017.

Celui-ci porte exclusivement sur la réécriture des articles 6.03 et 6.04 du fait des fusions de la communautés de Communes ou d'agglomération intervenues au 1er février 2017.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ces modifications de statuts.

Monsieur le Maire, soumet le projet modificatif de statuts au Conseil Municipal.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la proposition de modifications de statuts présentée.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 11/04/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot